

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2024/33

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

**Etaient présents** : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

**Etaient absents et excusés** : Mmes Sandra Terracol, Angélique THELIOL, M Régis GUYONNET

**Secrétaire de séance** : Mme Joëlle FAUCONNET

**Objet : Dissolution du budget annexe EAU 16802**

Le transfert de la compétence « eau » est rendue obligatoire par l'article 66 II de la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, à compter du 1er janvier 2020.

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Considérant le transfert de la compétence « EAU » au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour à compter du 01/01/2025 ;

Ces transferts nécessitent la dissolution des budgets annexes communaux correspondants.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1er janvier 2025 ont pour conséquence :

- la suppression du budget annexe « EAU 16802 »
- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal de la commune au terme des opérations de liquidation de l'exercice budgétaire 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve la dissolution du budget annexe « EAU 16802 » communal au 31 décembre 2024,
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la dissolution du budget annexe « EAU 16802 ».

Fait et délibéré, en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 03/12/2024

Publié, le 05/12/2024

Transmis, le 04/12/2024

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

Signé par : Thierry GAILLARD  
Date : 04/12/2024  
Qualité : Maire

